



Chabreloche

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne

COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021 à 18H30
En Mairie de de Chabreloche

Mairie

15, rue de Lyon - BP 18

63250 CHABRELOCHE

tél : 04 73 94 20 49

fax : 04 73 94 28 60

mairie.chabreloche@wanadoo.fr

Pour mémoire :

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Conseillers présent(e)s : DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, BRETTON Julien.

Conseiller(e)s absent(e)s : DEROSSIS Xavier.

POUVOIR : néant.

Mme GOUTEY Monique a été désignée secrétaire pour la séance.

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2021 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

FINANCES

Cantine à 1€

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1er avril 2021, l'Etat subventionne les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale dite « péréquation » qui mettent en place la cantine à 1€, que l'on appelle tarification sociale. Cela consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leur revenus et la prise et de leur quotient familial (attention le quotient familial dans ce cas est différent du quotient familial calculé par l'administration fiscale, puisqu'il prend en compte les revenus de la CAF.

Il donne la parole à Stéphanie TARRERIAS pour présenter la mesure plus en détail. Cette dernière en expose le principe.

- 1- La commune doit être éligible à la Dotation de Péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale. C'est le cas pour la commune.
- 2- Elle doit fixer par délibération 3 tranches tarifaires minimum dont au moins une inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€. Ce tarif dit « social » s'applique aux familles modestes dont le quotient familial (comprenant les revenus de la CAF) se situe en dessous d'un seuil (ex : de 0 à 599 pour la tranche 1)
- 3- Elle doit ensuite passer une convention pour 3 ans avec l'Etat (sous réserve de la disponibilité des crédits de la loi de finances) par l'intermédiaire de l'ASP (Agence des Services de Paiement) pour l'instruction et le paiement de l'aide qui s'élève à 3€ par repas servis au tarif maximal de 1€.
- 4- La commune reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Mme TARRERIAS indique que peu de communes du territoire l'ont déjà mis en place, on ne dispose donc pour l'instant d'aucune expérience de proximité.

Le conseil souhaite une réflexion sur le sujet. Monsieur le Maire propose de reporter la question à la réunion de décembre.

Encaissement du Chèque pour la location du mur d'escalade

Monsieur le Maire indique que le Club d'escalade verse annuellement une location pour l'utilisation du mur d'escalade. Jusqu'à présent, le chèque n'était pas encaissé et restitué à l'association.

Le conseil sollicité pour se prononcer sur cet usage, considère que le Club assure la gestion et l'entretien de cet équipement communal et est unanimement d'avis d'informer le Club d'Escalade de ne pas verser de location à la commune pour l'utilisation d mur d'escalade.

Décisions modificatives budgétaires

DM 2-BG- REAJUSTEMENT DE CREDITS

Vu les prévisions budgétaires établies le 24 mars 2021 sur le budget général de la commune,

Vu la nécessité de mise à jour des prévisions budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- de voter les réajustements et prévisions budgétaires ci-après au budget :

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
INVESTISSEMENT				
Amortissement immobilisations			2802	260,00
FCTVA			10222	-260,00
TOTAL		0		0
FONCTIONNEMENT				
Energie Electricité	60612	- 260,00		
Personnel titulaire	6411	- 10 000,00		
Personnel non titulaire	6413	10 000,00		
Contrat insertion	64168	4 500 ,00		
Amortissement immobilisations	6811	260,00		
Remboursement sur frais de personnel			6419	2 500.00
Participation Etat CEP			74718	2 000,00
TOTAL		4 500,00		4 500,00

Délibérations 61-2021

DM 2-BUDGET EAU- REAJUSTEMENT DE CREDITS

Vu les prévisions budgétaires établies le 24 mars 2021 sur le budget eau de la commune,

Vu la nécessité de mise à jour des prévisions budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- de voter les réajustements et prévisions budgétaires ci-après au budget :

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
INVESTISSEMENT				
Amortissement immobilisations bâtiments			281311	1 762,00
Amortissement immobilisations réseaux			281531	-803,00
Travaux divers	2315-306	959,00		
TOTAL		959,00		959,00
FONCTIONNEMENT				
Amortissement immobilisations	6811	959,00		
Entretien réseaux	61523	- 959,00		
TOTAL		0		0

Délibérations 62-2021

Extension du columbarium

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il ne reste que deux cases disponibles au columbarium. Il est nécessaire d'envisager une extension pour répondre aux prochaines demandes des administrés.

L'entreprise GRANIMOND, fournisseur du premier monument en 2008, a été sollicitée pour un devis, non reçu à ce jour.

Radon cantine scolaire

Dans le cadre du dépistage du radon, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite des mesures effectuées entre le 23/02/2021 et le 30/04/2021, le rapport indique des taux élevés dans certaines parties du bâtiment, notamment la salle de musique.

Un devis a été demandé à la Société ALGADE en charge du dépistage, pour la réalisation d'investigations complémentaires permettant d'évaluer les travaux nécessaires pour améliorer la situation. L'offre s'élève à 2 350,00€ HT.

Il demande l'avis du conseil sur cette proposition

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de faire réaliser les investigations complémentaires par la Société ALGADE pour le montant proposé de 2 350,00 €.

Délibérations 63-2021

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un agent technique en remplacement de Thierry BEAUVOIR

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt de travail de Thierry BEAUVOIR. Le CDD de M. WROBEL s'est arrêté au 31 août. Il ne sera pas reconduit car M. WROBEL va effectuer une formation et ne sera pas disponible. Le contrat de M. Guillaume GOUTEY a été reconduit jusqu'au 31 octobre. Toutefois il n'aura les aptitudes indispensables pour assurer le déneigement.

Un appel à candidature a été diffusé par pôle emploi mentionnant la nécessité de détention des permis requis pour la conduite des engins de déneigement.

Cinq candidatures ont été reçues, dont M. Corenthin PASQUET actuellement employé par l'entreprise SCIE de Courpière et en recherche de changement, seul candidat dont le CV et l'expérience semble correspondre au profil.

Le conseil se dit favorable à ce recrutement.

Lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un nouveau dispositif appelé Lignes Directrices de Gestion (LDG) a été créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique. Elles sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public (quelle que soit sa taille) par l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique. (Pour les petites communes le Comité Technique du Centre de Gestion). Elles sont fixées pour 6 ans maximum, et révisable 1 fois en cours de période après avis du CT.

C'est un outil de référence pour la gestion des ressources humaines. La collectivité établit un document définissant une stratégie pluriannuelle de son personnel, à savoir :

- 1- Faire un l'état des lieux de la situation (indicateur quantitatif à partir de l'année précédente)
 - La situation des effectifs (services, nombre, filières, cadres d'emploi, grades)
 - La pyramide des âges, les mouvements constatés et à venir (arrivées, départs, et leurs causes)
 - Le budget, les rémunérations, la part du régime indemnitaire
 - Les avancements (échelons, grades, promotions)
 - L'absentéisme,
 - Les formations
 - Les accidents de travail, la maladie
 - Le handicap
 - L'Action Sociale et protection sociale complémentaire
 - Les relations
 - Les conditions de travail

- 2- Définir les enjeux et objectifs de la politique de ressources humaines, en matière de recrutement, d'avancement, d'évolution professionnelle et de conditions de travail

- 3- Définir des mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leurs accès à des responsabilités supérieures : identification, élaboration et finalisation des projets professionnels des agents

- 4- Les LDG concernant la promotion interne des agents sont gérées et arrêtés par le CDG

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de LDG établie, précisant qu'elle doit être présentée au Comité pour avis avant le 4/10/2021 (commission du 23/11/2021), et demande au conseil s'il souhaite apporter des précisions ou modifications à ce projet de document.

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

Manifestation pour l'opération « octobre rose »

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle PERRIN en charge de l'organisation.

Celle-ci indique que l'Association des Donneurs de Sang organise chaque année en septembre une marche solidaire contre le cancer. Il a été proposé à l'association de décaler cette manifestation au mois d'octobre pour l'associer la campagne annuelle « octobre rose » dédiée spécifiquement au cancer du sein.

En communauté de communes la proposition d'éclairer les mairies en rose pour rappeler cet événement a été évoquée. La commune a retenu l'idée et sollicité les services de l'Entreprise SCIE en charge de l'éclairage public pour adapter l'éclairage de la mairie. L'objectif de l'éclairage en rose est de questionner pour sensibiliser la population.

La commune se chargera de la communication (journal la Gazette, radio). Les commerçants souhaitant participer décoreront leur vitrine, il n'y a aucune obligation.

L'association a prévu 2 parcours avec un ravitaillement, avec départ de la Salle Fernand Bernard. Des flyers seront diffusés.

A noter, malgré les sollicitations, à ce jour pas de réponse de la Ligue contre le Cancer.

Elle précise que c'est un lancement pour la première année. L'opération a bénéficié d'un mécénat privé pour l'achat de tee shirt rose pour les membres de l'association.

Convention Bambin bouquine entre le Département et la Bibliothèque municipale

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement aux projets de territoires « Livre et petite enfance » intitulé Bambin Bouquine, la médiathèque départementale propose une convention avec la bibliothèque municipale pour un an renouvelable jusqu'en 2023.

Le territoire signataire s'engage à mettre en place annuellement des séances de lecture individuelle au sein de groupes de tout-petits (0 à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de parents), ainsi que des rendez-vous autour du livre en direction des adultes (assistantes maternelles, parents et professionnels du livre et de la petite enfance).

Le nombre minimal d'interventions ira croissant au fil des trois années du dispositif.

Chaque commune s'engage :

- 1- à accorder à minima un budget d'acquisition pour des ouvrages petite enfance destinés à enrichir la dotation départementale durant les années 2 et 3 du dispositif. Ces ouvrages auront vocation à circuler dans les structures petite enfance.

Le budget minimum varie en fonction du nombre d'habitants de la commune :

- moins de 2 000 habitants : 150 €
- de 2 000 à 5 000 habitants : 300€
- plus de 5 000 habitants : 500€

- 2- à aménager au sein des structures des espaces identifiés pour l'accueil des bébés lecteurs, pas de gros investissements en prévision et à faire bénéficier gratuitement d'une inscription individuelle et du prêt de documents à tous les enfants jusqu'à 5 ans, les assistantes maternelles en activité et les structures d'accueil de la petite enfance

- 3- à monter trois sortes de projets sur leur territoire : un en direction des maternelles, un transgénérationnel et un dit « hors murs » visant un public particulièrement défavorisé, Le Département s'engage, pour sa part à mettre en place sur les exercices concernés, dans la limite des inscriptions budgétaires votées par l'Assemblée Départementale, des formations, des dotations d'ouvrages et des conseils en ingénierie.

Il demande l'avis du conseil sur cette proposition

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- **D'accepter** la proposition de convention du Département avec la Bibliothèque Municipale exposée ci-dessus, et s'engage à régler
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le document,
- **De prévoir** les crédits nécessaires

Délibérations 64-2021

ECOLE - PERISCOLAIRE

Rentrée des classes

Monsieur le Maire invite Isabelle PERRIN et Stéphanie TARRERIAS à faire le point sur la rentrée scolaire et périscolaire.

Isabelle PERRIN informe des effectifs à la rentrée, à savoir 95 élèves inscrits, dont notamment 12 en petite section et 1 en très petite section, et 16 CM2. Elle précise que 2 élèves de l'Arc en Ciel ont intégré l'école, nécessitant le soutien d'une AED. A noter également le besoin de matériel à définir.

Concernant la cantine scolaire, Stéphanie TARRERIAS annonce une quarantaine d'enfants inscrits. Pour les commandes des repas pour la rentrée les agents ont procédé à une estimation. Le contrat de marie MOISSET sera renouvelé pour le temps méridien. Quant à la garderie elle signale qu'un enfant est resté dans le service 1h au-delà de la fin prévue en raison d'une mésentente entre les parents séparés et une impossibilité de les joindre (numéros donnés résiliés). Elle propose l'envoi d'un courrier aux parents et de définir la sanction financière prévue dans le règlement en cas de récidive.

AFFAIRES GENERALES

Consultation PAD

Monsieur le Maire rappelle les entretiens de négociation prévus le 23 juillet avec les candidats ayant soumissionné pour l'étude PAD

Afin de permettre au conseil d'effectuer son choix pour l'opération et présenter l'offre au Département pour l'attribution de la subvention sollicitée, il est proposé de fixer deux dates aux candidats pour une présentation de leur proposition respective devant le conseil en présentiel ou en Visio, avec la présence des représentants du CAUE et du Parc.

Les dates retenues sont le jeudi 30 septembre 2021 à 18h30 et le mercredi 6 octobre 2021 à 18h30. Un mail sera adressé à chacun.

Planning des travaux de rénovation du perron du groupe scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Christian GENEST et à Isabelle PERRIN.

Christian GENEST indique que l'Entreprise HERODY a bien démarré les travaux début juillet. Ceux-ci sont interrompus momentanément par les intempéries, mais devraient reprendre rapidement. L'entreprise sera en congés en août et reprendra avant la rentrée. La fin des travaux retardée en raison d'un problème d'approvisionnement des matériaux, est prévue pour fin septembre.

Concernant les locataires et le personnel enseignant pour l'accès intérieur du bâtiment, des clés seront mises à leur disposition pour un accès par la cantine.

Horaires réorganisation du bureau de poste

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de La Poste concernant la réorganisation du bureau de poste de Chabreloche, et indique que les horaires indiqués lors de la séance du 21/07/2021 dans la proposition n° 3 était erronés. Il y a donc lieu de se prononcer à nouveau.

Il expose ci-après les trois propositions faites pour réorganiser le bureau de poste de Chabreloche,

1. Fermeture du bureau de poste et création d'une agence postale par la commune, avec versement d'une indemnité,
2. Fermeture du bureau de poste et service assuré par le buraliste ou autre commerce,
3. Maintien du bureau avec service ouverture réduite assuré par un facteur, précisant dans ce cas les plages horaires d'ouverture les jours suivants :
Lundi - Mardi – mercredi – jeudi – vendredi : de 13h30 à 17h00
Fermeture les samedis.

Il demande l'avis du Conseil Municipal sur ces propositions.

Vu la profession de M. BERTRAND Alexandre, facteur à Chabreloche, et la situation familiale de Mme BREBION Séverine, dont le compagnon est également facteur à Chabreloche, Monsieur BERTRAND et Mme BREBION ne prendront pas part au vote.

Considérant :

- D'une part le constat évident de la diminution du courrier, et la baisse de la fréquentation du bureau de poste due majoritairement à sa fermeture lors du non-remplacement d'agents inopinément absents par manque d'effectifs,
- D'autre part l'intérêt pour les administrés, particuliers ou professionnels de conserver un maintien du bureau de poste sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

- **DECIDE** de retenir la proposition n° 3, à savoir le maintien du bureau avec un service d'ouverture réduite assuré par un facteur, avec les horaires proposés.

Délibérations 66-2021

Utilisation des salles municipales

Monsieur le Maire donne la parole à Monique GOUTEY chargée de la gestion des salles.

Mme GOUTEY informe le conseil que lors de la dernière location de la salle du Marais des débordements ont été constatés : beaucoup de bruit, tir d'un feu d'artifice non autorisé, dégâts dans les propriétés voisines.

Lors de l'état des lieux les faits et le comportement jugé inacceptable ont été signalés aux personnes concernées, dont elle signale qu'elles ne sont pas domiciliées sur la commune. La commission des salles s'est réunie le 14 septembre pour envisager une modification du règlement de l'utilisation de la salle. La caution est jugée trop faible.

Concernant la salle Fernand Bernard, elle rappelle que l'autolaveuse ne doit pas être accessible et qu'il faut veiller à la ranger dans le local prévu à cet effet. La personne envisagée pour le contrat relatif au nettoyage des salles n'est pas disponible. Aurélie PETIBOUT, qui effectue ce type de service entre autres pour les services de la poste a été sollicitée pour effectuer les quelques heures ponctuelles nécessaires. Elle a fait part de son accord pour signer le contrat avec la Mairie.

Elle rappelle qu'il avait été évoqué l'ajout d'une douche dans la salle des randonneurs. Le coût est trop élevé et l'équipement nécessiterait un entretien supplémentaire. Le conseil fait part de son accord.

Enfin, elle signale des dégradations constatées à la salle des boulistes sans effraction : peinture – évier – rideau. Il est proposé de remplacer les serrures. Le conseil fait part de son accord.

Numérotation des rues

Monsieur le Maire propose au conseil de reporter au jeudi 7 octobre 2021 la présentation de l'ébauche de ce qui a été réalisé par Alexandre BERTRAND à partir de l'outil Géoportail.

Occupation du Domaine Public

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de M. GUYOT d'autorisation d'installer des tables sur le domaine public devant son commerce « Le Jeantou » afin de servir des boissons non alcoolisées.

Il rappelle que toute occupation du domaine public est soumise à autorisation du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police. Or s'agissant de boissons non alcoolisées, il n'y a pas de justification d'interdiction, au même titre que la vente de marchands ambulants bénéficiant déjà de cette autorisation.

Le conseil, à l'exception d'Olivier ROSE, qui s'abstient, approuve la décision de Monsieur le Maire de donner cette autorisation.

Par ailleurs il donne lecture de la lettre de Monsieur et Madame Gérard et Virginie FOURNIER propriétaires et gérants de l'Auberge Chez Virginie le 10/13 l'informant de leur mécontentement sur la demande de M. GUYOT et se plaignent d'un manque de soutien de leur activité. Une copie sera adressée à chaque conseiller et conseillère municipale.

Compte rendu Réunions extérieures - réunions des Commissions – informations

- Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Pierre MURE, propriétaire de l'enseigne « Le Gourmet Charcutier », a sollicité une entrevue en mairie afin d'exposer un problème de stationnement de son véhicule de livraison à l'angle de la rue de l'Eglise. Il signale un manque de visibilité pour les usagers et demande la mise en sens interdit de cette rue accédant à la Rue de Saint Thomas. Il souhaite également relancer l'association des commerçants.
- Christian GENEST signale que le dysfonctionnement de la pompe à gasoil de la station-service depuis 15 jours est dû à une bactérie. Un prélèvement et un traitement du carburant dans la cuve est effectué par la société Mécatech, coût environ 2 000€. Une intervention de Pétrogest qui a installé et assure la maintenance de la station-service, pour la réactivation des pompes est nécessaire, il souligne le coût de 409€ HT à chaque intervention de cette société.
- Christian GENEST informe le conseil sur l'avancée des travaux au Pont de Gouttenoire. Une réunion a eu lieu pour le passage des canalisations. La fin des travaux est prévue pour le 20 octobre prochain.
- Monsieur le Maire signale qu'un camion itinérant Mobil Dôme souhaite venir s'installer pendant 5 jours sur la commune pour expliquer au plus près des habitants comment améliorer l'habitat. Il propose de l'installer sur le parking du Sabot.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la Mission Locale a sollicité la commune pour l'emploi d'une personne dans le milieu de la petite enfance dans le cadre d'un contrat aidé appelé PEC (parcours emploi compétence).

Il expose que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la

formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35h au maximum sans pouvoir être inférieure à 20h par semaine, la durée du contrat est de 12 mois sans pouvoir être inférieure à 9 mois et renouvelable dans la limite de 24 mois voire jusqu'à 5 ans lorsque le salarié est reconnu travailleur handicapé. Cependant, ils ne sont ni systématiques ni prioritaires. Ils sont conditionnés par une évaluation de leur utilité pour le bénéficiaire. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour un poste d'ATSEM au sein de l'école maternelle, pour une durée de 9 mois à raison de 24h par semaine, avec une rémunération au smic, et la possibilité de renouvellement en cas de nécessité.

Il demande l'avis du conseil sur cette proposition

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions proposées par Monsieur Maire, exposées ci-dessus, et de prévoir les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite et le contrat de travail avec le salarié.

Délibérations 65-2021

- Jean-Lou BROUILLOUX rend compte de la réunion de l'assemblée générale de la Musique à laquelle il a assisté.

Le bureau reste inchangé, la situation financière est saine. L'école de musique compte 15 élèves. Il rappelle la date de la Sainte Cécile qui aura lieu le 15 décembre et indique que la Banda a été sollicitée par l'équipe de basket de Roanne l'enregistrement de morceaux qui seront diffuser lors des matchs.

Concernant l'Assemblée Générale du Club d'escalade il a noté la rigueur dans la tenue des comptes de l'association et précise qu'une entente avec la ville de Thiers est en cours pour faire grimper des jeunes, une navette gratuite est prévue.

Il propose de relancer un forum des associations avec l'appui des Maires de la Montagne.

- Stéphanie TARRERIAS rappelle l'organisation de la fête des aînés le 28 novembre prochain. Les listes ont été reprises, les lettres destinées aux personnes bénéficiaires sont à la disposition des conseillers pour la distribution dans leur quartier respectif. La date limite de réponse pour faire connaître leur choix, colis ou fête pour les plus de 70 ans ou fête ou rien pour les 65 ans à 70 ans révolus, est le 15/10/2021.
- Eliane DEFOND signale l'état de la route des HLM accédant à la RD 2089.
- Séverine BREBION indique qu'elle a été alertée par l'impossibilité de joindre la mairie lors de l'accident qui s'est produit devant la pharmacie impliquant la dégradation de la borne à incendie. Il est rappelé que lors d'un accident ce sont les services de secours du SDIS qui doivent être alertés.

Calendrier des prochaines réunions du Conseil

Prochaines réunions du conseil municipal fixées :

Mercredi 20 octobre 2021 à 18h30

Délégation au Maire

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, la décision suivante a été prise dans le cadre de cette délégation :

	Objet	Attributaire	Date	Montant
1	Acquisition jeux jardin public	SARL OVAL COLLECTIVITES PROLUDIC	26/07/2021 30/07/2021	3 540.00€ 1 703.35€

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.
Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 20 octobre 2021 à 18h30.
Le lieu sera précisé sur la convocation en fonction des prochaines directives sanitaires.*